

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 Mars 2019

L'an deux mille dix-huit le dix-neuf décembre à 19h45, le Conseil Municipal de la commune LE BURGAUD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI, maire.

Présents: BE Olivia, DUMONT Didier, FOUCART Gauthier, MAJOREL Julien, MEILLERE Jérôme, PALMERO Nathalie, ROUAULT Sabrina, SANTALUCIA Olivier, VERGE Faustina, ZANETTI Laurent.

Pouvoir: POTIE Simon à ROUAULT Sabrina

Absents: AMAT Nadine
DARDENNE Élodie
FRANCOIS-MILHORAT Valérie

Vote du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2018.

Voté à l'unanimité

1- Vote du CA 2018 budget communal et budget photovoltaïque

Budget Communal compte administratif – CA 2018

Section fonctionnement

Dépenses :	545 387.97€
Recettes :	605 924.75€
Report 2017 : excédent	159 790.56€

Section investissement

Dépenses :	81 437.93€
Recettes :	40 939.04€
Report 2017 : déficit	3 033.72€

Total cumulé **recettes** : 806 654.35€

Total cumulé **dépenses** : 629 859.62€

Solde **positif** à reporter sur l'exercice 2019 : **176 794.73€**

Voté à l'unanimité

Budget photovoltaïque compte administratif – CA2018

Section exploitation

Dépenses :	10 422.20€
Recettes :	11 829.80€
Report 2017 : excédent	2 541.97€

Section investissement

Dépenses :	9 404.84€
Recettes :	9 187.11€
Report 2017 : déficit	2 453.65€

Total cumulé **recettes** : 23 558.88€

Total cumulé **dépenses** : 22 280.69€

Solde **positif** à reporter sur l'exercice 2018 : **1 495.92€**

Voté à la majorité

Abstention : FOUCART Gauthier

2- Rétrocession des voiries, espace communal, réseau et distribution pour le lotissement les Merisiers – Chemin de la forêt

Evaluation du diagnostic des trottoirs et voiries du lotissement par la CC Hauts Tolosans : pas d'observations particulières sur l'état des infrastructures hormis (courrier du 15/10/2018):

- Un affaissement à l'entrée du lotissement,
- La signalétique du STOP est à reprendre

Attestation Consuel faite pour le compteur de l'éclairage public

Selon l'arrêté municipal LT-3109307LT001 du 27 décembre 2007, le Conseil Municipal délibère pour :

- Accepter la rétrocession des voiries espaces communs, réseaux et distributions du Lotissement Les Merisiers,
- De régler les frais d'actes de rétrocession : évalué à 250€ par le notaire
- De donner le pouvoir à M. le Maire de signer les actes nécessaires à la rétrocession avec faculté de subdélégation.

Voté à l'unanimité

3/ Convention SPA

Pour information la majorité des animaux amenés sont remis à leur maître ou adoptés.

Augmentation du prix par habitant de la convention.

Coût par habitant : 0,40€ par habitant

Voté à l'unanimité

4/ Approbation et inscription des attributions de compensation Communauté des Communes

Montant des subventions attribuées à la commune par la CC Hauts Tolosans : 10 471,63€

C'est une augmentation de cette subvention de 2 000€ (principalement pour rattrapage)

Voté à l'unanimité

5/ Attribution de subvention Trail du Marguestaud

2^{ème} Edition 2019 : 650 coureurs prévus, nouvelles épreuves ajoutées :

- Marche nordique chronométrée
- Trail 30km

Subvention proposée de : 300,00€

Voté à la majorité.

Abstention : FOUCART Gauthier

6/ Attribution de subvention Collège de Cadours – participation aux frais du voyage scolaire

3 voyages sont organisés par le collège de Cadours : Puy du Fou, Val de Loire et voyage dans les Pyrénées.

17 élèves du Burgaud participent à ces voyages.

Proposition de subvention par la Mairie de 10€ par élève pour un total de 170€

Voté à l'unanimité.

7/ Renouvellement adhésion Voisins Vigilants

Renouvellement de cotisation pour un montant de 800,00€

Voté à la majorité

Abstention : VERGE Faustina.

8/ Questions diverses

Q1 : Activité Accueil Loisirs mise en place pendant les congés. Difficulté d'avoir des places les mercredis au centre de loisirs de Launac pour les enfants du Burgaud.

Solution de la Mairie : mise à disposition de locaux à l'association *Les messagers du temps*, pour l'accueil des enfants de plus de 6 ans dans un premier temps et plus jeunes pour les vacances de Printemps.

Tarif de la journée: 25€ par enfant.

Les familles du Burgaud bénéficieront d'une aide de 8 €/enfant/jour du CCAS.

Q2 : Comment les habitants du Burgaud qui s'intéressent ou s'inquiètent des futurs travaux liés au lotissement peuvent poser leurs questions ou consulter des informations ?

Les habitants doivent aller se renseigner en Mairie.

Fin de séance 21h30

